L'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2015

- Complète du 09 janvier au 18 septembre Soit 19 distributions, toutes les 2 semaines
- Réduite du 30 mai au 18 septembre Soit 9 distributions, toutes les 2 semaines

Distribution chaque vendredi de 17H00 à 19H00 chez Yann PIERREL:

3 chemins des bruyères THIEFOSSE



le producteur : Ludivyne et Marc BAUDREY

G.A.E.C. Bergerie de la colline 88160 FRESSE SUR MOSELLE 03-29-25-30-93

CONTRAT	pour 1	panier toutes	les 2	semaines
	POGI I	parilor toatoo		COLLIGITION

	Email :	
NOM de l'adhérent :	 	

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap ci-jointe.
- fournir aux abonnés un panier de fromage toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des évènements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies...) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

- je rends l'ensemble des pots en verre au producteur.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

Nombre de Fromages frais (*2,50€)	Nombre de variés		Nombre de Yaourts (*2,50€)	TOTAL
Saison complète (soit 19	distributions)	Saison réd	uite (soit 9 distributions)	
Entourer l'option choisie				

Prix total de la saison :	
Nombre de chèque (1, 2 ou 3) :	Montant du chèque :
Dates d'encaissement	09 Janvier 2015 30 mai 2015 24 juillet 2015

Dates a encaissement	US Saliviel 2013	30 IIIai 2013	24 juillet 2013
 tous datés du 02 janvier 2015. L'ensemble des chèque saison complète et le 30 mai 2015 pour la saison rédu 		us tard le 02 janv	vier 2015 pour la
Fait à le			
Le producteur : Ludivyne et Marc BAUDREY	L'a	dhérent :	